

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

<b>Nombre de membres : 34</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
25	2

<b>Date de la convocation</b>
24 septembre 2019

<b>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le</b> 8/10/2019
--

<b>et publication le</b> 8/10/2019
------------------------------------

**L'an deux mille dix-neuf, le 3 octobre à 20 heures,**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

**PRESENTS :** Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Michel Jan – Jean-Yves Le Guyader – Martine Connan – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel Le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe  
Madame Monique Pasco donne procuration à Monsieur Alain Guéguen

**Soutien aux événements touristiques**

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire a validé, en avril 2015, la dernière mouture de la charte de partenariat relative à l'organisation d'événements touristiques sur le territoire du Kreiz Breizh.

Depuis, le montant de la subvention ne peut excéder 50 % des dépenses affectées aux animations Grand Public. Ainsi les montants définis à partir du croisement de deux variables, à savoir le nombre de jours couverts par l'événement et le nombre de visiteurs attendus, restent la référence du cadre d'intervention mais deviennent les montants plafonds à allouer aux associations.

En juin 2015, la commission avait suggéré de scinder la tranche de fréquentation pour les événements accueillant moins de 2000 visiteurs en échelons progressifs. Depuis, sont appliqués les niveaux d'instruction suivants :

Nombre de jours \ Nombre de visiteurs	1 jour	2 à 4 jours	5 jours et plus
	<b>moins de 500</b> visiteurs attendus	500 €	1 000 €
<b>de 500 à 2000</b> visiteurs attendus	1 000 €	1 500 €	2 000 €
<b>de 2000 à 5000</b> visiteurs attendus	2 000 €	2 500 €	3 000 €
<b>plus de 5000</b> visiteurs attendus	3 000 €	3 500 €	4 000 €

Ce jour, 1 dossier de demande de subvention est à instruire dans ce cadre d'intervention :

Evénements et associations porteuses	Durée et Lieu	Prévision de fréquentation	Aide proposée	Observations
<p>Evénement sportif mécanique et automobile le 22 septembre à Plounevez Quintin</p> <p>Par l'association Team Cask'Ouh de Gouarec (nouvellement créée le 30 mai 2019)</p> <p>Organisation de courses poursuite sur terre, Exposition de véhicules, Stands d'animation et de restauration. Fréquentation escomptée à 2000 spectateurs. Budget prévisionnel de 7000 €.</p>	<p>1 jour Plounevez -Quintin</p>	<p>entre 500 et 2000 visiteurs</p>	<p>1 000 €</p>	<p>Première édition</p>

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire,  
Décide, à l'unanimité,

D'attribuer dans le cadre de l'évènement décrit ci-dessus, la subvention suivante:  
une subvention totale de **1000 €** à l'association Team Cask'Ouh de Gouarec, soit 700 € (70%) sur une base forfaitaire et 300 € (30%) sur présentation du bilan de l'évènement.

Le Président,  
Jean-Yves Philippe

